

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 1353

AMENDEMENT

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve et M. Dive

ARTICLE 27

I. – Substituer aux mots :

« son affectation »,

les mots :

« l’affectation de son produit ».

II. – En conséquence, substituer au mot :

« concernant »,

le mot :

« pour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.